



## **Liste des délibérations du conseil municipal du 27 février 2023 à 18h30**

**- Délibération n°2023/002 examinée le 27 février 2023 –**  
Modification des statuts de la communauté de communes des Gorges  
de l'Ardèche : transfert de la compétence restauration scolaire –  
**Approuvée.**

La société API arrête son service de livraison de repas pour les crèches, les accueils de loisirs et certaines écoles du territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Afin de répondre au besoin de restauration de ces structures, la communauté de communes met en place une cuisine de restauration collective située dans la cuisine de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc. Afin de mener à bien ce projet, la communauté de communes doit prendre la compétence restauration scolaire.

**- Délibération n°2023/003 examinée le 27 février 2023 –**  
Demande de subvention exceptionnelle de l'école Jean Moulin pour  
l'organisation d'une classe de neige en janvier 2024 – **Approuvée.**

La commune est sollicitée par l'école Jean MOULIN pour participer financièrement à l'organisation d'une classe de neige en Savoie qui aura lieu en janvier 2024. Ce projet concernera les classes de CM1 et CM2 avec un financement de 800 € sur deux ans pour les années 2023 et 2024, soit 400 € par an.

**- Délibération n°2023/004 examinée le 27 février 2023 –**  
Modification du classement de l'Impasse des chênes dans le domaine  
public de la voirie communale – **Approuvée.**

Il est souhaitable de modifier le classement l'impasse des Chênes dans la voirie communale afin de rajouter la parcelle A 539 qui permettrait la création d'une aire de retournement à son extrémité.

**- Délibération n°2023/005 examinée le 27 février 2023 –**  
Versement d'une subvention à la Protection Civile pour la fourniture de  
générateurs à l'Ukraine – **Approuvée.**

L'AMF et la Protection Civile lancent un appel aux dons financiers aux municipalités françaises pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes vers des villes ukrainiennes, la commune de Chauzon décide de verser une subvention de 150 €.